

**Zeitschrift:** Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge  
**Herausgeber:** Comité International de la Croix-Rouge  
**Band:** - (1990)

**Rubrik:** Asie et Pacifique

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

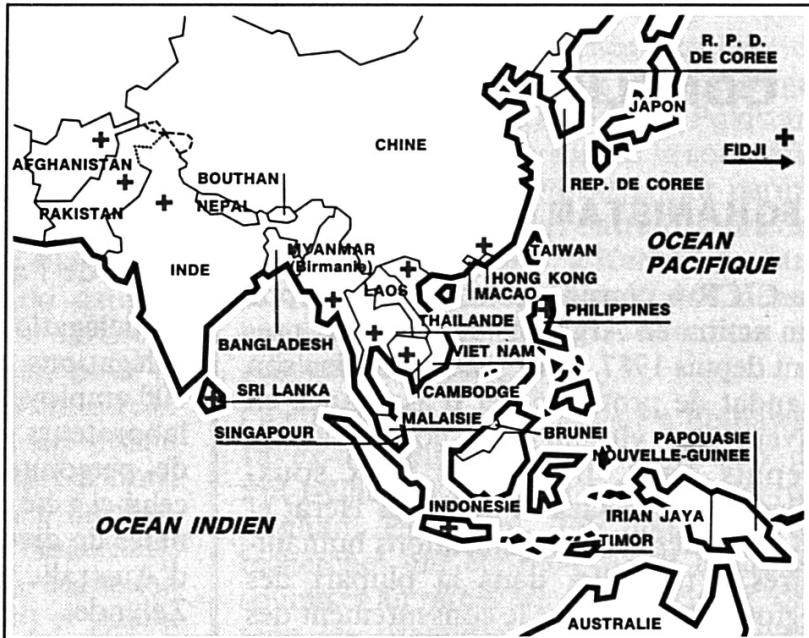
## ASIE ET PACIFIQUE

*L'action du CICR en Asie et dans le Pacifique n'a cessé d'évoluer au cours de l'année 1990 en fonction des événements survenus dans les différents contextes politiques. Le CICR a été en mesure de développer ses activités liées à la détention dans de nombreux pays: ses délégués ont visité des détenus de sécurité en Afghanistan et au Pakistan, à Sri Lanka, en Indonésie et aux Philippines. La mission du président Sommaruga à Phnom Penh a fait entrevoir pour le CICR la possibilité de visiter des détenus de sécurité au Cambodge, mais cet espoir ne s'est pas concrétisé. Des visites en Malaisie auraient également dû avoir lieu en 1990, mais elles ont été reportées par les autorités. Il en a été de même pour celles aux prisonniers de guerre vietnamiens encore détenus en Chine. Des discussions relatives à la possibilité d'une action CICR dans le domaine de la détention au Viet Nam se sont poursuivies.*

*Conformément à son mandat, le CICR a assuré aux victimes des conflits les soins médicaux nécessaires, notamment dans le domaine de la chirurgie de guerre. Il a continué à diriger ses hôpitaux à Kaboul, Peshawar, Quetta et Khao-I-Dang, tandis que ses équipes travaillaient également au Cambodge, dans les hôpitaux gouvernementaux de Pursat, Kampot et Mongkol Borei. Des projets orthopédiques ont été poursuivis ou entrepris à Peshawar, Kaboul, Mazar-I-Sharif, Yangon, Mandalay et Hô Chi Minh-Ville. Lors de nombreuses missions, les délégués du CICR ont maintenu et intensifié les négociations avec les gouvernements et les Sociétés nationales d'Asie et du Pacifique, pour promouvoir la diffusion du droit international humanitaire et encourager la ratification des Conventions de Genève et/ou de leurs Protocoles additionnels.*

*A la fin de 1990, le CICR comptait 323 collaborateurs expatriés (y compris le personnel médical et celui mis à disposition par les Sociétés nationales) et plus de 2 100 employés recrutés localement, dans six délégations: en Afghanistan, au Pakistan, à Sri Lanka, au Cambodge, en Thaïlande et aux Philippines. Il disposait de quatre délégations régionales, à New Delhi, Hong Kong, Hanoï et Djakarta, une cinquième devant être ouverte plus tard dans l'année à Suva.*

*Pour financer l'ensemble de ses activités en Asie et dans le Pacifique en 1990, le CICR a lancé un appel régional de fonds portant sur une somme de 108 416 500 francs*



*suisse et tenant compte de contributions en nature et d'un solde disponible à fin 1989. Il a également lancé un appel de fonds supplémentaire à la suite d'une augmentation de son budget pour l'opération Cambodge/Thaïlande, en raison du développement de ses activités sur place. Le total des dépenses pour 1990 s'est élevé à 76 526 800 francs suisses.*

## **CONFLIT AFGHAN**

### **AFGHANISTAN**

Le CICR a considérablement développé son action en Afghanistan, où il est présent depuis 1987, pour y mener à bien son mandat de protection et d'assistance en faveur des victimes du conflit armé. Depuis 1989, il compte deux sous-délégations à Mazar-I-Sharif et Herat et est l'une des rares organisations humanitaires à travailler dans la plupart des régions du pays avec le consentement des autorités gouvernementales et celui des mouvements d'opposition.

Dès le mois d'avril 1990, les délégués du CICR ont été en mesure d'effectuer régulièrement, et avec l'accord de toutes les parties concernées, des missions à partir de villes et de régions contrôlées par le gouvernement vers des zones tenues par l'opposition. Ces déplacements ont permis aux délégués de soigner les blessés de guerre et d'évacuer les cas les plus graves sur l'hôpital chirurgical de Kaboul puis, après le traitement, de ramener les patients à travers les lignes de front à l'endroit d'où ils avaient été transportés. Une autre évolution positive est intervenue en avril/mai, avec la première d'une série de «missions conjointes» — une équipe de délégués, venant de Peshawar ou de Quetta, au Pakistan, retrouvant une équipe de collègues en provenance de Kaboul, pour fournir une assistance d'urgence aux blessés de guerre. Plusieurs autres missions de ce type ont eu lieu en cours d'année, sur une base régulière. Elles ont souvent inclus des visites à des

personnes détenues par divers mouvements d'opposition.

Le nombre de missions sur le terrain menées à partir de Herat et Mazar-I-Sharif a considérablement augmenté au cours de l'année.

La délégation de Kaboul et les deux sous-délégations comptaient en 1990 près de 700 employés afghans et plus de 100 collaborateurs expatriés, dont les deux-tiers de personnel médical. La majorité de celui-ci a été envoyé par des Sociétés nationales de divers pays d'Europe, ainsi que d'Australie, du Canada et de Nouvelle-Zélande.

### **Activités en faveur des détenus**

Les délégués du CICR ont effectué des visites liées aux activités de l'Agence de Recherches, ainsi que des visites complètes à des personnes détenues relevant du ministère de l'Intérieur, dans les blocs 3 et 4 de la prison de Pul-I-Charki à Kaboul. L'accès aux détenus de sécurité non condamnés relevant du ministère de la Sécurité a été accordé en août, mais les visites ont dû être suspendues car elles n'ont pu être menées conformément aux critères habituels du CICR. Le CICR a immédiatement pris des mesures pour renégocier son accès. La question a également été soulevée, parmi d'autres, au cours d'une rencontre de travail qui a eu lieu en novembre, au siège du CICR à Genève, entre le président Najibullah et M. Sommaruga, président du CICR; elle est toutefois restée sans solution.

Les visites complètes aux blocs 3 et 4 de la prison de Pul-I-Charki ont eu lieu en novembre et décembre. D'autres visites

ont conduit les délégués au centre de détention de Dar-ul-Tadib à Kaboul (dépendant du ministère de la Sécurité de l'Etat), en mai, dans des prisons provinciales sous la responsabilité du ministère de l'Intérieur, à Mazar-I-Sharif, en avril et octobre, et à Herat en mai et novembre. Des délégués étant basés de manière permanente dans les sous-délégations de ces deux villes, le CICR a pu effectuer des visites intermédiaires ad hoc, liées aux activités de l'Agence de Recherches, dans ces deux prisons; ils ont fait de même, deux fois par mois, dans les blocs 3 et 4 de la prison de Pul-I-Charki dans la capitale. Hors de Kaboul, le CICR a étendu ses activités en visitant, pour la première fois, les prisons suivantes relevant du ministère de l'Intérieur: prison provinciale de Baghlan à Pul-I-Kumri, prisons de Charikar (province de Parwan), Jalalabad (province de Nangarhar), Kunduz (province de Kunduz), Maimana (prison provinciale de Faryab) et prison provinciale de Samangan, à Aibak. Les délégués ont également visité des prisons dans lesquelles ils s'étaient déjà rendus au cours des années précédentes (Faizabad, Farah, Quala-I-Nau et Shibirgan).

Au cours de leurs visites les délégués du CICR ont régulièrement procédé à des distributions ponctuelles de secours aux détenus, représentant 61 451 francs suisses en vivres, vêtements, couvertures et autres objets (dont la moitié a été distribuée à la prison de Pul-I-Charki). Toutes les visites du CICR à des prisons gouvernementales afghanes se sont déroulées conformément aux méthodes habituelles du CICR et des rapports confidentiels sur chacune d'elles ont été envoyés aux autorités détentrices. En 1990, des délégués basés dans des régions contrôlées par le gouvernement ont, pour la première fois, pu visiter des personnes détenues par les forces de l'opposition. Les délégués de la sous-délégation de Mazar-I-Sharif ont visité des personnes détenues par deux mouvements d'opposition, en mai et juillet.

D'autres visites à des personnes détenues par l'opposition afghane ont été menées à partir du Pakistan (*Voir ci-après, sous «Pakistan»*).

### Agence de Recherches

Les délégués de l'Agence centrale de Recherches ont transmis des messages Croix-Rouge entre Kaboul et le Pakistan, où de nombreuses personnes se sont réfugiées en raison du conflit, et ont permis l'échange de nouvelles entre des prisonniers et leurs familles, à Kaboul ou dans diverses provinces. Au total 7 868 messages Croix-Rouge ont été distribués en Afghanistan en 1990.

Le CICR a également amené à Peshawar 18 ex-détenus libérés de la prison de Pul-I-Charki, dont un Saoudien et un Afghan. En outre, 266 demandes de recherches ont été ouvertes et d'autres, soumises au ministère de la Sécurité, ont reçu les premières réponses positives; enfin, 98 cas ont été résolus.

### Activités médicales

Une tentative de coup d'Etat a eu lieu le 6 mars 1990, faisant une centaine de morts et 300 blessés, dont 46 ont été admis à l'hôpital de chirurgie de guerre du CICR à Kaboul. En août, le nombre des admissions à cet hôpital a atteint un niveau record, avec plus de 500 patients, lorsque la capitale a été soumise à d'intenses bombardements et attaques à la roquette. L'hôpital, qui comptait 50 lits lors de son ouverture en octobre 1988, en avait 280 à la fin de 1990. Une troisième équipe chirurgicale, arrivée en mars 1990, a été suivie par une quatrième en juin.

De janvier à décembre 1990, l'hôpital du CICR à Kaboul a admis 4 088 patients. Les équipes médicales ont procédé à 8 724 interventions chirurgicales et ont collecté 2 321 unités de sang pendant l'année.

Depuis mars 1989, avec l'autorisation des ministères afghan et pakistanais des Affai-

res étrangères, un avion du CICR a effectué des vols bi-hebdomadaires entre Peshawar et Kaboul, afin d'approvisionner en médicaments et matériel médical l'hôpital du CICR dans la capitale afghane. Ces vols ont également desservi Herat et Mazar-I-Sharif à partir de novembre 1989. L'avion, basé à Kaboul, a en outre été utilisé occasionnellement pour évacuer, sur la capitale afghane, des blessés de guerre ou des personnes handicapées. Ainsi, 15 amputés en moyenne ont été amenés chaque mois à Kaboul de Mazar-I-Sharif et Herat pour y recevoir des membres artificiels, dans le cadre du programme de rééducation du CICR.

Dès février 1990, les délégués du CICR ont multiplié leurs missions sur le terrain, à partir de Herat et Mazar-I-Sharif (et plus tard aussi à partir de Kaboul) vers des zones contrôlées par l'opposition. Les blessés de guerre rencontrés au cours de ces missions ont été évacués par ambulance et occasionnellement par avion. Le CICR a ouvert deux postes de premiers secours supplémentaires, respectivement au nord et au sud de Kaboul, où les blessés recevaient immédiatement des soins avant d'être évacués, si nécessaire, vers l'hôpital chirurgical de Kaboul. A fin 1990, d'autres postes de premiers secours étaient en cours d'installation.

Le dispensaire chirurgical du CICR à Herat a donné 304 consultations pour blessés de guerre et a traité 3 000 autres patients environ depuis son ouverture le 24 octobre 1989.

Sur la base d'un accord conclu avec le Croissant-Rouge afghan en avril 1989, le CICR a continué à soutenir les dispensaires de la Société nationale (dix à Kaboul — où six infirmières expatriées ont travaillé régulièrement — et deux à Herat et Mazar-I-Sharif). Selon les besoins, le CICR a en outre fourni une assistance médicale à des hôpitaux civils et à l'hôpital du Croissant-Rouge afghan dans la capitale, ainsi que dans plusieurs provinces.

Le centre orthopédique de Kaboul, opérationnel depuis 1988, a produit 3 682 paies de béquilles, 1 333 prothèses et équipé 1 213 nouveaux patients en 1990, tout en continuant à former des techniciens orthopédistes et des physiothérapeutes locaux. La construction d'un plus grand centre orthopédique, destiné à remplacer le centre existant, a commencé, afin de permettre au CICR et aux employés locaux de faire face aux besoins qui ne cessent de croître. Un centre orthopédique a été installé à Mazar-I-Sharif: chaque mois, de 20 à 40 amputés y ont été équipés ou ont fait réparer leurs membres artificiels.

Le CICR a poursuivi ses efforts, tout au long de l'année 1990, afin de contribuer au développement du Croissant-Rouge afghan. Ainsi, les dispensaires ont reçu un soutien considérable, notamment ceux de Herat et Mazar-I-Sharif. La Société nationale a reçu une assistance médicale et quatre véhicules (dont deux ont été donnés par la Croix-Rouge néerlandaise), pour développer sa capacité logistique et son service d'ambulances. Le CICR a pris part à la reconstruction du centre administratif du Croissant-Rouge afghan endommagé par une roquette.

## **Diffusion**

Dans le cadre de leur coopération accrue avec la délégation au Pakistan, les délégués en Afghanistan ont porté leurs efforts de diffusion sur divers publics: les employés locaux du CICR, le personnel du Croissant-Rouge afghan, les bénéficiaires de l'action du CICR (les patients et leurs familles dans les installations médicales du CICR et du Croissant-Rouge afghan à Kaboul et dans d'autres régions), les écoliers et les universitaires (le droit international humanitaire a été intégré aux programmes d'étude depuis l'automne 1990), les représentants de ministères ainsi que des officiers et soldats des forces armées gouvernementales. Les actions de diffusion ont également touché des combattants de l'opposition.

Des films et des imprimés, traduits dans les diverses langues locales, ont soutenu les exposés présentés par les délégués.

## PAKISTAN

### Missions sur le terrain

En 1990, les délégués du CICR basés au Pakistan ont effectué, comme l'année précédente, des missions de l'autre côté de la frontière, en Afghanistan. Ils se sont rendus dans les provinces de Paktia, Paktika, Ghazni, Wardak, Logar, Badakhshan, Takhar, Parwan, Kapisa, Helmand, Uruzgan, Kandahar, Nimroz et Zaboul. Ils ont également fait des missions conjointes avec des délégués venus d'Afghanistan (voir sous «Afghanistan»). En juin, ils ont été, pour la première fois, en mesure d'entrer dans la ville de Kandahar où ils ont établi des contacts, dressé un bilan des besoins humanitaires et apporté leur soutien à l'infrastructure médicale locale. A la suite d'autres missions, ils y ont ouvert, plus tard dans l'année, un poste de premiers secours, afin que des civils blessés puissent être évacués sur l'hôpital du CICR à Quetta, l'hôpital civil de Kandahar ayant été détruit.

### Activités en faveur des prisonniers

Comme par le passé, les délégués du CICR ont effectué des visites à des ressortissants afghans détenus, pour des raisons de sécurité, par les autorités pakistanaises dans les prisons centrales de la «North West Frontier Province» et au Balouchistan. Au cours de leurs missions sur le terrain et de l'autre côté de la frontière, les délégués ont visité des prisonniers détenus par diverses factions de l'opposition afghane au Pakistan ou en Afghanistan. De plus, ils ont eu des entretiens réguliers avec des représentants du gouvernement pakistanaise, à l'intention duquel le CICR a établi un rapport com-

plet de ses activités dans le cadre du conflit afghan et auquel il a demandé son soutien en vue d'obtenir l'accès à toutes les personnes détenues en raison du conflit. Ce dernier point est resté un sujet de préoccupation majeure pour le CICR.

### Agence de Recherches

Les visites individuelles ont permis aux délégués du CICR d'apporter aux personnes détenues une certaine protection, d'améliorer, dans bien des cas, leurs conditions d'existence et d'échanger des nouvelles avec leurs familles. Des centaines de personnes ont ainsi été rassurées sur le sort de leurs proches emprisonnés, des détenus ont pu communiquer entre eux et avec le monde extérieur, ce qui représente un résultat positif sur le plan humanitaire.

Les délégués ont distribué 3 369 messages Croix-Rouge au Pakistan en 1990, soit plus du double de l'année précédente. L'Agence de Recherches a traité 141 demandes d'enquête, et a mené à bien 28 rapatriements et une réunion de famille. Le CICR a procédé à 181 transferts de fonds pour des détenus et a établi 342 «titres de voyage», sur la base des informations du HCR, permettant ainsi à des réfugiés de voyager après avoir obtenu un visa d'un pays d'accueil.

### Activités médicales

Les activités médicales se sont maintenues à un niveau stable par rapport aux années précédentes, et notamment en comparaison avec l'année 1989, au cours de laquelle elles avaient été particulièrement intenses.

### Hôpitaux du CICR à Peshawar et Quetta

L'hôpital de Peshawar, ouvert depuis 1981, a une capacité d'accueil de 390 patients maximum, alors que l'hôpital de Quetta, en fonction depuis 1983, dispose de 150 lits, avec la possibilité de monter à 250 en cas d'urgence; pour faire face

au nombre croissant de blessés de guerre, le CICR a dû renforcer le dispositif de Quetta en fin d'année, avec une troisième équipe chirurgicale temporaire et un physiothérapeute permanent.

En 1990, 2 545 patients ont été admis à l'hôpital de Peshawar et 2 017 à celui de Quetta. Les deux équipes chirurgicales basées de manière permanente à Peshawar ont effectué 4 013 opérations et donné des consultations à 8 139 patients non hospitalisés. Les trois équipes de Quetta ont effectué 4 446 opérations et prodigué des soins ambulatoires à 9 904 personnes.

#### ***Postes de premiers secours et évacuation de blessés***

Dix postes de premiers secours — situés extrêmement près de la frontière, c'est-à-dire des zones de combat — ont été ouverts entre 1981 et 1988. Les blessés de guerre y reçoivent les premiers soins et, si nécessaire, sont ensuite évacués vers les hôpitaux du CICR à Peshawar et Quetta. De plus, des soins ambulatoires y sont occasionnellement prodigués à d'anciens patients des hôpitaux.

Sept des dix postes de premiers secours existant au Pakistan en 1989 étaient toujours en place en 1990. Leur financement, ainsi que leur coordination sont assurés par le CICR, tandis que le travail est effectué par des volontaires du Croissant-Rouge pakistanais. Les trois autres postes de premiers secours ont été déplacés sur le territoire afghan: ainsi six postes de premiers secours étaient opérationnels en Afghanistan (dont le plus récent a été ouvert à Kandahar en décembre 1990).

Il est important de pouvoir déplacer ces postes de premiers secours en fonction des besoins, ce qui requiert une excellente coordination entre les délégations du CICR en Afghanistan et au Pakistan.

En outre les postes de premiers secours sont des lieux de diffusion: non seulement

on y soigne les blessés, mais des cours de premiers secours sont dispensés à d'autres Afghans valides.

#### ***Centre orthopédique***

La structure du centre, en fonction depuis 1981, a été améliorée et par conséquent la production mensuelle de prothèses a passé de 60 à 100 pièces en 1990. Le centre a également produit 283 orthèses et a équipé 692 nouveaux patients.

#### ***Centre pour paraplégiques***

Ce centre, ouvert en 1981 à Peshawar, a été déplacé à Hyatabad, dans les faubourgs de la ville, en 1984 et agrandi de manière à disposer de 100 lits. Il a été repris par le Croissant-Rouge pakistanais en 1986 mais a continué à être financé et assisté techniquement par le CICR. La moitié des patients qui y sont soignés sont Pakistanais.

En 1990, le nombre des admissions s'est élevé à 282; 294 fauteuils roulants, 372 orthèses et appareils de marche et 46 paires de bêquilles ont été fabriqués; enfin, 183 patients ont reçu des orthèses pour la première fois.

#### ***Diffusion/premiers secours***

Les délégués du CICR au Pakistan ont continué à donner deux sortes de cours de premiers secours, destinés aux Afghans qui se rendent dans les régions affectées par les combats: d'une part, des cours d'un mois pour lesquels les participants sont strictement sélectionnés, et, d'autre part, des cours de deux jours, ouverts à tous. Ces cours permettent d'apprendre comment administrer les premiers soins et préparer les patients pour un transport vers un hôpital. Les principes essentiels de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont également enseignés, notamment le respect de l'emblème et le traitement et le respect dus aux prisonniers, aux blessés et aux civils.

Les délégués ont, de plus, aidé le Croissant-Rouge pakistanais à organiser, à Peshawar et à Quetta, des cours liés au programme de déminage des Nations Unies. En février 1990, des délégués ont entrepris de donner des cours de premiers secours durant des missions menées de l'autre côté de la frontière, en Afghanistan.

Le CICR a en outre organisé pour la première fois, à Rawalpindi, un séminaire consacré à la chirurgie de guerre et au droit international humanitaire, et destiné à des officiers et à des médecins des forces armées.

## CONFLIT CAMBODGIEN

La situation très précaire des personnes déplacées dans les camps sur la frontière entre la Thaïlande et le Cambodge et celle des civils vivant à l'intérieur du Cambodge, a persisté en 1990. Les efforts entrepris sur le plan international, en vue de trouver une solution durable susceptible de garantir la paix, tout en satisfaisant les exigences des quatre parties cambodgiennes au conflit, n'ont pas apporté de résultats décisifs.

Fin juillet, lors de la conférence sur le Cambodge qui s'est tenue à Paris, un représentant du CICR a eu des entretiens à haut niveau avec des représentants de trois des quatre factions impliquées dans le conflit. En novembre, le CICR a envoyé des délégués à la conférence sur le Cambodge qui a eu lieu à Djakarta: les cinq membres permanents du Conseil de Sécurité des Nations Unies y participaient ainsi que les factions cambodgiennes et la plupart des pays de la région. Au cours de la conférence, les délégués ont remis aux participants un mémorandum qui résument les préoccupations du CICR quant au sort des personnes déplacées dans la région frontalière, et en appelait à leurs gouvernements, afin qu'ils interviennent

en faveur du respect des conditions d'asile.

Les combats se sont poursuivis, s'éloignant de la zone frontalière pour se déplacer plus à l'intérieur du Cambodge. En conséquence, le nombre de blessés de guerre admis à l'hôpital du CICR à Khao-I-Dang est resté inférieur à celui de 1989. Le mouvement des combats a également conduit des dizaines de milliers de personnes à se déplacer et entraîné de nouveaux besoins humanitaires au Cambodge. Simultanément, des civils (80 000 selon des estimations prudentes) vivant dans des camps sous contrôle Khmer Rouge à l'ouest de la frontière disparaissaient. La question se posait de savoir s'ils avaient quitté la région de leur plein gré, ceci d'autant plus qu'ils ne pouvaient plus bénéficier de la protection, ni de l'assistance des organisations internationales, et se trouvaient confrontés à des conditions de vie très difficiles et dangereuses dans leur nouveau milieu: risques de paludisme, terrain miné et manque de nourriture et de soins médicaux.

Au Cambodge, au début de septembre 1990, à la suite d'une série de négociations à haut niveau, le CICR a obtenu l'autorisation d'établir une présence permanente dans l'ouest du pays, à l'hôpital de Mongkol Borei, où une équipe chirurgicale s'est mise à l'œuvre immédiatement, et à Battambang, où une base logistique devait être installée.

## CAMBODGE

### Activités en faveur des personnes affectées par le conflit

Au cours d'une visite officielle du président du CICR à Phnom Penh en septembre, les autorités cambodgiennes ont annoncé que le CICR allait, en principe, obtenir l'accès aux détenus arrêtés pour des raisons liées à la situation existant dans le pays. Toutefois les conditions de ces visites étaient toujours l'objet de discussions à la fin de l'année.

Le Service de recherches de la Croix-Rouge de Phnom Penh est devenu très performant en 1990. Les missions effectuées dans les provinces ont contribué à l'établissement d'un réseau Agence national. En 1990, la délégation a reçu 5 428 demandes de recherches, concernant des personnes qui se trouvaient entre le Cambodge et la frontière thaïlandaise; 4 254 de ces personnes avaient pu être localisées à la fin de l'année.

### **Assistance médicale**

L'extension des activités du CICR dans la partie occidentale du Cambodge a permis de mieux répondre aux besoins des blessés de guerre et des personnes déplacées dans le pays. Le nombre de médecins et d'infirmières expatriés a été porté à 20. Les équipes en place ont été complétées par un technicien pour la banque du sang de Phnom Penh, un médecin généraliste et une infirmière en chirurgie à Mongkol Borei, enfin, une infirmière travaillant dans les camps de personnes déplacées, proches de la ville de Sisophon. Des évaluations ont été faites régulièrement dans ces camps, à partir de fin août.

Au cours de l'année, le CICR a poursuivi son assistance médicale à divers hôpitaux à Phnom Penh et en province et a fourni un soutien logistique et administratif aux quatre équipes des Croix-Rouges suédoise, australienne, suisse et française.

Une équipe composée de deux médecins, de trois infirmières et d'un ingénieur sanitaire, a visité les hôpitaux militaire et provincial de Battambang, au cours d'une mission en janvier.

En mai, le chef de délégation et le coordinateur médical ont pris part à une mission des Nations Unies, qui les a conduits dans les provinces de Battambang, Ban teay Meanchey et Pursat afin d'évaluer la situation, en vue d'un rapatriement éventuel.

Le CICR a pris en charge la remise en état des hôpitaux gouvernementaux de

Kampot et Pursat. Fin août, il a commencé son travail chirurgical à l'hôpital provincial de Mongkol Borei. En décembre, une infirmière du CICR, basée à Pursat, a donné un cours de premiers secours destiné à une centaine d'employés des services sanitaires du district. Le ministère de la Santé a accordé son soutien au projet du CICR de réactiver le Centre national de transfusion sanguine pour résoudre les problèmes dûs au manque chronique de sang.

Un millier de patients environ ont été admis, au cours de l'année 1990, dans chacun des trois hôpitaux où le CICR était présent et 2 000 opérations ont été réalisées dans chaque établissement.

Un séminaire consacré à la chirurgie de guerre a eu lieu à Phnom Penh en juin, avec la participation de la Faculté de médecine, de la Croix-Rouge locale et du CICR. Cent cinquante médecins y ont assisté.

En octobre, et pour la première fois depuis 1980, un avion affrété par le CICR a amené 4,7 tonnes de matériel médical, en deux vols, directement de Bangkok à Phnom Penh.

### **Diffusion**

Diverses productions du CICR ont été diffusées par la télévision nationale. Pour la première fois depuis 1974, la Croix-Rouge locale a organisé une cérémonie à l'occasion du 8 mai (Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge). Par ailleurs, deux officiers cambodgiens ont suivi le cours annuel sur le droit de la guerre organisé à San Remo. Ils étaient les premiers représentants des forces armées de leur pays à y participer.

## **THAÏLANDE**

Les délégués ont porté une attention particulière aux conditions de vie des personnes ramenées du Cambodge par les divers

mouvements de résistance. En outre, comme par le passé, ils se sont préoccupés de la situation dans les camps de personnes déplacées. Certains signes les ont alertés, vers la fin de l'année, sur le risque que davantage de Khmers vivant dans les camps accessibles aux organisations internationales et non gouvernementales soient transférés de force au Cambodge.

Dans le cadre des contacts qui ont eu lieu en 1990 entre le gouvernement thaïlandais et le CICR, le président du CICR s'est rendu en mission en Thaïlande, et le Premier ministre thaïlandais, le général Chatichai Choonhavan, a effectué une visite au siège du CICR à Genève. Les dangers inhérents à tout rapatriement prématué — à petite ou grande échelle — de Khmers déplacés ont été discutés à ces occasions. La possibilité de visiter des personnes détenues par les autorités thaïlandaises en relation avec le conflit cambodgien, a également été abordée.

### Activités en faveur de la population déplacée

Considérant les divers plans visant à accélérer le rapatriement au Cambodge de la population déplacée, le CICR a rappelé à ses interlocuteurs thaïlandais et khmers:

- qu'un tel rapatriement ne devrait pas intervenir avant que des garanties de sécurité soient accordées aux civils par toutes les parties;
- que les personnes déplacées devraient pouvoir choisir librement si elles souhaitent retourner au Cambodge, ainsi que l'endroit où elles désirent s'installer. La véritable liberté de choix implique la proposition de solutions claires pour chaque habitant des camps, avec l'assurance d'être protégé contre toute forme de pression extérieure;
- que des conditions sanitaires élémentaires devraient être assurées à ceux qui retournent volontairement au Cambodge.

D'autres sujets préoccupaient également le CICR à la fin de 1990:

- les autorités thaïlandaises continuaient à refuser d'accepter au camp de Khao-I-Dang des personnes qui, pour leur propre sécurité, auraient dû y être transférées à partir d'autres camps de la frontière;
- des administrateurs de camps khmers n'ont pas autorisé certains habitants des camps de la frontière à être réunis avec leurs familles se trouvant au Cambodge.

### Agence de Recherches

En Thaïlande, la question de l'accès du CICR aux Khmers et aux Vietnamiens, détenus dans les camps de la frontière ou internés par les autorités thaïlandaises, est restée sans solution, en dépit de signes encourageants donnés par le Premier ministre thaïlandais au cours de sa visite à Genève en 1990. Les activités liées à l'Agence de Recherches dans les camps de personnes déplacées le long de la frontière thaïlandaise se sont poursuivies, comme par le passé, et les activités au Cambodge ont considérablement augmenté en 1990. Il a donc été possible d'assurer un flot continu de messages entre les personnes vivant sur la frontière et leurs familles dans le pays. Quelque 4 000 messages ont été échangés en 1990.

En 1990, l'Agence de Recherches a traité des demandes de recherches portant sur 14 978 Khmers. Comme de coutume, les activités Agence ont été menées dans divers camps de la frontière khméro-thaïlandaise (un nouveau bureau a été ouvert à Site K), à l'intérieur du Cambodge et à l'étranger, via les Sociétés nationales des pays concernés. Le personnel Agence du CICR a pu localiser 8 150 Khmers dans les camps, au Cambodge et à l'étranger; ce nombre représente 55% des quelque 15 000 Khmers recherchés.

### **Service du courrier**

Le CICR constitue pour les Khmers le seul canal officiel de transmission de courrier entre les camps et à l'étranger. Ce service de courrier a permis à des familles de rester en contact: 17 895 lettres et messages familiaux ont été distribués aux Khmers en 1990.

### **Transferts/réunifications de familles**

Le CICR a été en mesure de transférer 201 Khmers d'un camp à un autre, avec l'accord des autorités thaïlandaises. Au total, il a réuni 230 Khmers (93 familles) avec leurs proches en 1990.

### **Activités médicales**

L'hôpital du CICR à Khao-I-Dang est resté le seul établissement le long de la frontière à fournir des services chirurgicaux aux 300 000 Khmers et Vietnamiens déplacés vivant dans cette région. Trois équipes chirurgicales travaillaient dans l'hôpital. C'est en octobre que le nombre des blessés de guerre admis a été le plus bas de l'année (25 cas). Ceci était dû à une accalmie dans les combats, en raison de la saison des pluies. En même temps, le nombre des autres patients admis a atteint le chiffre annuel de 182 cas. En 1990, 2 797 patients (blessés de guerre et autres) ont été admis, 5 110 opérations ont été réalisées et 5 768 consultations ont été données, y compris les soins post-opératoires.

La banque du sang de Khao-I-Dang, qui est la seule de la région, a continué à fournir des unités de sang aux divers hôpitaux situés sur la frontière. Un centre de don du sang a été créé à l'hôpital de Khao-I-Dang en mai 1990; 470 unités ont été recueillies chaque mois en moyenne. Des collectes de sang ont en outre été régulièrement effectuées dans les camps.

Le service d'ambulances du CICR n'a cessé de fonctionner tout au long de l'année, procédant à des évacuations de

n'importe quel point de la frontière, longue de 800 km, vers l'hôpital de Khao-I-Dang.

### **Poste de premiers secours de Kab Cherng**

Ce poste est resté un maillon important dans le système d'évacuation de blessés et malades en provenance des camps éloignés, mais accessibles, au nord (Otrao, Site B) vers l'hôpital du CICR à Khao-I-Dang. Jusqu'à 50% des blessés de guerre transférés à l'hôpital ont passé par Kab Cherng.

### **Diffusion et coopération avec la Société nationale**

Le CICR a continué à coopérer avec la Croix-Rouge thaïlandaise pour faire connaître à divers publics, tant khmers que thaïlandais, les principes fondamentaux de la Croix-Rouge et le droit international humanitaire, avec un accent particulier sur le respect de la dignité humaine.

La situation des villages thaïlandais situés près de la frontière s'est considérablement améliorée en 1990, les combats s'étant déplacés davantage vers l'intérieur du Cambodge. Cependant, le CICR a continué à apporter son aide à la Croix-Rouge thaïlandaise dans ses activités en faveur des habitants de ces villages.

## **PHILIPPINES**

Le besoin d'un présence importante du CICR aux Philippines a diminué en 1990, en raison du niveau de formation et de développement de la Société nationale, acquis au cours de l'action conjointe CICR/Croix-Rouge philippine depuis 1986, et qui lui permet d'agir de manière de plus en plus indépendante et efficace.

En 1990, un délégué du CICR et un collaborateur de la Croix-Rouge philippine ont été assassinés par des hommes armés à Buldon (Mindanao). Ce tragique évé-

nement démontre l'impérieuse nécessité de faire connaître aussi largement que possible la Croix-Rouge, ses principes d'action et ses objectifs, afin d'élever le seuil de sécurité de la mission humanitaire.

### Activités en faveur des détenus

Les délégués ont concentré leur action sur la protection des détenus et des civils sur le terrain. Ils ont en outre continué d'examiner des allégations de violations du droit international humanitaire et de mauvais traitements, tant auprès des forces armées gouvernementales que du mouvement d'opposition armée «New People's Army» (NPA), et ont milité en faveur d'un respect accru des règles minimales applicables dans les conflits armés.

Les délégués du CICR ont continué d'apporter leur protection, par de fréquentes visites, aux détenus de sécurité à Manille et en province — y compris ceux détenus en rapport avec la tentative de coup d'Etat de décembre 1989. De septembre 1989 à décembre 1990, ils ont visité 1 651 détenus (dont 1 189 nouvellement enregistrés) dans 155 lieux de détention. Les infirmières du «Regional Disaster Action Team» (RDAT/Equipe régionale d'action en cas de catastrophe) ont secondé les délégués du CICR, en effectuant des visites médicales de suivi à plusieurs de ces lieux de détention. Les délégués ont également visité, selon les critères de l'institution, des personnes détenues par la NPA.

### Agence de Recherches

L'Agence de Recherches à Manille a continué à rassembler, traiter et classer les informations concernant les détenus et les personnes présumées détenues.

Le CICR, en collaboration avec la Croix-Rouge philippine, a financé et organisé des visites de familles à leurs proches se trouvant en détention. En 1990, ce programme a permis à 106 détenus de recevoir des visites familiales.

### Assistance aux personnes déplacées

Le projet visant à impliquer davantage la Croix-Rouge philippine et ses 12 équipes régionales dans l'opération de secours conduite par le CICR a été concrétisé en 1990. L'expérience acquise en cours d'année a permis de se rendre compte du bien-fondé de cette approche.

Les équipes régionales et les sections locales de la Société nationale ont signalé les cas de familles déplacées suite à des combats, notamment la situation de 79 familles chassées de leurs villages suite à des incidents liés à l'insurrection. Le CICR a fait don de neuf camionnettes équipées de radios et a fourni des appareils pour trois autres véhicules qu'il avait offerts auparavant. Ainsi, à fin 1990, toutes les équipes régionales disposaient de véhicules équipés de radios, ce qui a facilité les communications en cas d'urgence.

### Distributions sur le terrain

Les distributions de secours ont été effectuées essentiellement à Mindanao et Luzon/Visayas. Quelque 53 400 personnes — dont des détenus et des personnes déplacées par les combats entre les forces gouvernementales et la NPA et par d'autres troubles — ont reçu 308 tonnes de riz, d'huile (ou de sardines) et de savon. Au total, 1 100 couvertures ont été fournies pendant l'année au cours de distributions occasionnelles.

### Assistance médicale

L'équipe médicale du CICR est intervenue en faveur des personnes déplacées et des blessés de guerre; elle a également apporté une assistance aux hôpitaux où ceux-ci étaient soignés.

### Diffusion

Au cours de l'année 1990, l'accent a été mis plus nettement sur les activités de diffusion menées, non par des expatriés, mais par des Philippins à l'intention de leurs

compatriotes. Des employés locaux sur le terrain ont reçu une formation de base et un collaborateur de la Société nationale a remplacé le coordinateur expatrié responsable jusqu'alors de la diffusion au sein de la délégation du CICR.

Les forces armées ont commencé à intégrer le droit international humanitaire dans leurs cours destinés à des officiers supérieurs et incluant la manière d'enseigner le droit international humanitaire à la troupe. La délégation a par ailleurs organisé des conférences et des séminaires de droit international humanitaire pour la police, l'armée, la marine et l'aviation.

Le CICR et des représentants de la Croix-Rouge philippine, ainsi que 80 journalistes, ont participé à une table ronde qui s'est tenue à Manille fin juin. Le sujet en était «les journalistes et le droit international humanitaire» et elle faisait partie des manifestations organisées dans le cadre de la Campagne mondiale pour la protection des victimes de la guerre.

### **Coopération avec la Société nationale**

A la suite de plusieurs catastrophes naturelles de grande envergure, le CICR, en accord avec la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (non représentée aux Philippines), a fourni un soutien immédiat à la Société nationale, sur le plan logistique et dans le domaine des secours.

## **SRI LANKA**

Au début de sa présence dans le pays, et suite à l'ouverture de sa délégation à Colombo en octobre 1989, le CICR a concentré ses efforts sur la protection, dans le centre et le sud-ouest du pays, des détenus soupçonnés d'appartenir au Janatha Vimukti Peramuna (JVP).

A la mi-juin 1990, la tension entre les forces gouvernementales sri-lankaises et les

Tigres de Libération de l'Eelam Tamoul (LTTE) a dégénéré en une confrontation armée dans le nord et l'est de l'île. Le CICR a immédiatement étendu ses activités, afin de fournir protection et assistance aux détenus, aux personnes déplacées et aux civils dans les zones isolées. En l'espace de quelques semaines seulement, le CICR était présent dans presque tout le pays, avec près de 60 délégués. La moitié d'entre eux se sont concentrés sur les activités dans le nord-ouest ou ont fait la navette entre Colombo et les divers bureaux du CICR dans la région. Les autres ont poursuivi le travail lié à la détention dans le sud.

Le CICR a ouvert des sous-délégations à Kandy, Jaffna, Batticaloa et Colombo-Sud, ainsi que des bureaux à Trincomalee, Ampara, Mannar, Matara et Anuradhapura.

### **Activités en faveur des détenus**

Les délégués ont continué à visiter les personnes détenues en relation avec l'insurrection du JVP et avec les activités du LTTE, dans le nord et l'est, où de nombreux civils avaient été arrêtés. Ils ont obtenu l'accès, dans ces régions, à des personnes détenues par le gouvernement en raison du conflit. Les délégués ont également visité 15 policiers, capturés en juin par le LTTE et détenus à Jaffna. Ceux-ci ont été libérés plus tard par le LTTE et confiés au CICR, afin qu'il les remette à la police du Sri Lanka.

Depuis le début de ses activités liées à la détention, en novembre 1989 et jusqu'à la fin de 1990, le CICR a enregistré 20 655 personnes dans plus de 400 lieux de détention du pays. Les allégations de mauvais traitements, la disparition de personnes à la suite de leur arrestation et les exécutions sommaires sont restées des sources de vive préoccupation tout au long de l'année.

En dépit d'un accès assez large à un très grand nombre de lieux de détention, et

du degré élevé de collaboration de la part des autorités concernées, le CICR a été très préoccupé par le nombre relativement important de disparitions parmi les civils arrêtés par les forces armées, dans l'est, et par des problèmes similaires qui persistaient dans le sud, bien que portant sur un nombre inférieur de cas. L'institution a été également concernée par les constantes difficultés rencontrées par ses délégués qui tentaient de visiter et de protéger des civils et des combattants censés être détenus par le LTTE.

### **Agence de Recherches**

L'Agence de Recherches a poursuivi ses activités liées à l'insurrection du JVP dans le sud, tout en s'efforçant de faire face aux besoins pressants dans le nord-est. Elle a reçu plus de 16 000 demandes de recherches au cours de l'année, principalement pour le sud, et en a soumis une partie aux autorités.

Dans le sud, le CICR a continué à enregistrer les personnes détenues. Sur l'ensemble de la population carcérale, 590 des détenus ont pu rétablir le contact avec leurs familles grâce à l'Agence de Recherches.

Dans le nord-est, compte tenu du grand nombre de personnes déplacées et de familles tamoules séparées, les délégués se sont efforcés de rétablir les liens familiaux à Sri Lanka et à l'étranger. Comme les services postaux ne fonctionnaient plus dans la plupart des régions des provinces de l'est et dans la péninsule de Jaffna, le CICR a fréquemment acheminé des sacs des services postaux sri-lankais entre plusieurs localités du nord-est du pays.

En outre, au cours des six derniers mois de 1990, le CICR a ouvert 4 200 demandes de recherches et a distribué 3 300 « demandes de nouvelles » et messages Croix-Rouge. Il a également évacué 136 ressortissants étrangers — principalement des Tamouls qui visitaient le pays au moment où les combats ont éclaté — par

bateau, de Jaffna à Colombo, où ils ont été remis à leurs ambassades respectives.

Les activités Agence sur le terrain se sont révélées extrêmement difficiles en raison de la situation conflictuelle et des mouvements de population. A la fin de l'année, des informations relatives à 314 personnes détenues en relation avec le conflit dans le nord-est du pays avaient été enregistrées.

### **Activités médicales**

Le CICR a étendu sa protection à l'hôpital Manipay à Jaffna pendant les violents bombardements et les combats qui ont eu lieu autour du fort de Jaffna, de juillet à septembre, et qui ont conduit à la fermeture de l'Hôpital général universitaire. Lorsque celui-ci a été rouvert, le CICR l'a placé sous sa protection. L'hôpital a bientôt disposé à nouveau de 600 lits (sur sa capacité habituelle de 1 000 lits). Le CICR a établi des contacts étroits avec l'Association médicale de Jaffna, afin d'apporter son aide en cas de problèmes liés à la gestion ou à l'approvisionnement de l'établissement. Les travaux de réparation se poursuivaient encore à la fin de l'année.

Le CICR a constitué des stocks d'urgence de médicaments et de matériel médical à Jaffna et les a mis à la disposition des établissements sanitaires qui en avaient besoin. Il a aidé le ministère de la Santé à acheminer des secours médicaux vers des endroits inaccessibles par les moyens de transport habituels. Il a également apporté son soutien, selon les besoins, aux unités sanitaires mobiles que la Croix-Rouge de Sri Lanka maintient sur la péninsule de Jaffna et à Ampara.

Pendant les périodes de couvre-feu à Jaffna, le CICR a accompagné les employés de l'hôpital et de la Société nationale comme mesure de protection sur le chemin de leur travail, afin que l'hôpital puisse continuer à fonctionner.

## Assistance à la population civile

Les transports publics et commerciaux réguliers à destination de la partie septentrionale du pays et vers l'intérieur étant totalement interrompus, le CICR a joué un rôle clé en protégeant des convois de secours gouvernementaux, envoyés par route ou par mer, et en leur conférant, par sa présence, un statut neutre. Ainsi des vivres, d'autres biens essentiels et du courrier ont pu être acheminés à des milliers de civils affectés par les combats, particulièrement dans la péninsule de Jaffna qui compte plus d'un million d'habitants.

A l'origine, plusieurs tonnes de secours ont été envoyées par route dans la péninsule de Jaffna. Le CICR a ensuite renoncé à ces convois routiers en raison de problèmes de sécurité. Vu les petites quantités d'aide transportées, alors que les besoins de la population étaient estimés entre 8 000 et 10 000 tonnes par mois, il a été décidé d'acheminer les secours par mer. De la fin juillet à la fin de l'année, quelque 30 000 tonnes ont ainsi été transportées par bateau à Jaffna, sous la protection du CICR.

En décembre toutefois, un convoi routier du CICR, comprenant 18 camions, a réussi à gagner Kilinochchi, amenant 160 tonnes de secours essentiels (principalement des vivres) pour la population résidente de la ville et des alentours et pour les personnes déplacées. Les secours ont ensuite été distribués par la section locale de la Croix-Rouge de Sri Lanka. Cette opération a ouvert la voie à d'autres convois routiers vers des régions à risques dans le nord-est.

Agissant en étroite collaboration avec la Croix-Rouge de Sri Lanka, le CICR a financé et participé à l'achat et à la construction d'abris temporaires traditionnels (*cadjans*) pour quelque 4 000 familles particulièrement affectées, ce qui représente de 20 000 à 30 000 personnes. Il a également remis à la Société nationale des colis

de vivres et des vêtements, selon les besoins.

A la fin de l'année, le CICR a envoyé un spécialiste en secours à Sri Lanka, pour assurer la liaison avec la Croix-Rouge locale et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui, de son côté, était active dans d'autres régions, non affectées par le conflit.

## Diffusion

Tout en menant à bien les activités nécessaires dans le nord-est, le sud et le centre de l'île, le CICR s'est efforcé de faire connaître les principes humanitaires essentiels aux officiers et aux soldats, ainsi qu'aux combattants et aux dirigeants du LTTE.

Des séances sur le droit de la guerre ont eu lieu dans tous les districts pour les membres des forces armées sri lankaises. En outre, le CICR a produit, en anglais, cingalais et tamoul, du matériel de diffusion qu'il a distribué aussi largement que possible.

## DÉLÉGATIONS RÉGIONALES

### **NEW DELHI: (Bangladesh, Bhoutan, Myanmar, Inde, Maldives, Népal)**

**BANGLADESH** — Les négociations avec les autorités relatives à une mission d'évaluation conjointe CICR/Ligue/Société nationale dans la région des «Chittagong Hill Tracts» sont restées au point mort en 1990.

**BHOUTAN** — A la suite d'une première mission du CICR au Bhoutan et de contacts avec le ministère des Affaires étrangères, le gouvernement a décidé d'adhérer aux Conventions de Genève du 12 août 1949.

**MYANMAR** — Des problèmes persistants, nécessitant une assistance humanitaire et la situation toujours conflictuelle

aux frontières orientales du pays, sont restés, comme au cours des dernières années, un sujet de préoccupation pour le CICR. Aucun progrès n'a été réalisé en 1990 quant à la situation des détenus de sécurité, en dépit des démarches persistantes de l'institution, afin de pouvoir commencer à visiter ces personnes.

A la suite de la signature d'un accord avec le ministère de la Santé, le ministère de la Défense et la Société nationale, le CICR a poursuivi ses activités dans le domaine orthopédique (production de membres artificiels et formation du personnel local). Son travail s'est concentré sur les amputés civils dans quatre centres orthopédiques du pays, où 1 149 patients ont été équipés de prothèses pour la première fois et 292 autres ont reçu des orthèses. En outre, les centres ont produit 1 232 prothèses, 297 orthèses et 1 047 paires de béquilles.

**INDE** — Le CICR a continué à aider la Croix-Rouge indienne à développer un service national de recherches, ainsi que des activités dans le domaine de la diffusion. Il a suivi de près la situation dans diverses parties du pays, notamment dans l'Etat de Jammu/Cachemire, afin de mieux évaluer les besoins en soins médicaux, secours et protection,

**NÉPAL** — Le CICR a poursuivi son dialogue avec le gouvernement népalais à propos de la protection des personnes détenues en vertu des lois d'urgence. Plusieurs missions du CICR, faisant suite aux troubles qui ont eu lieu à Katmandou en avril, avaient permis aux délégués d'étudier la situation sur le plan général et médical et de remettre du matériel médical d'urgence à la Société nationale. Par ailleurs, le CICR a organisé, conjointement avec la Croix-Rouge népalaise, un séminaire de diffusion à Dharan, dans le sud-est du pays, auquel ont participé des membres de la Société nationale, ainsi que les représentants de divers ministères.

### **DJAKARTA: (Brunei, Indonésie, Malaisie, Singapour)**

**INDONÉSIE** — Les délégués du CICR ont effectué une série de visites à 39 détenus (relevant de la catégorie ex-G 30 S/PKI) arrêtés en relation avec les événements du 30 septembre 1965, dans 11 lieux de détention. En mars, le CICR avait adressé aux autorités une protestation écrite contre l'exécution de quatre de ces détenus le mois précédent. Le CICR s'est efforcé d'obtenir l'autorisation d'effectuer une mission d'évaluation dans la province d'Aceh, où des troubles avaient été signalés. Il a continué à assurer son soutien financier et technique au service de recherches et de courrier de la Croix-Rouge indonésienne, créé en faveur des réfugiés de la mer vietnamiens et coordonné par l'Agence centrale de Recherches du CICR à Genève.

**Irian Jaya** — Les délégués du CICR ont procédé à des visites d'enregistrement et de suivi à des détenus de sécurité dans sept lieux de détention. Ils ont également distribué de l'assistance médicale et matérielle durant ces visites. Sur 52 détenus visités, 44 étaient nouvellement enregistrés.

Pour la première fois, six détenus de sécurité de la prison de Kalisosok à Surabaya (Java) ont pu recevoir des visites de leurs familles venant d'Irian Jaya (à près de 3 000 kilomètres de distance). Ces visites ont été organisées et financées par le CICR.

Le CICR a distribué une assistance matérielle à 553 personnes retournées en Irian Jaya après avoir cherché refuge en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Leur situation après leur réinstallation a été suivie par les délégués, au cours de visites régulières.

### **TIMOR-EST**

Une infirmière du CICR est présente en permanence à Dili depuis 1988, et un délégué depuis mars 1989. En 1990, le CICR

a adressé au ministère des Affaires étrangères un rapport sur la situation à Timor-Est, concernant la population civile et les détenus, les activités du CICR à Timor-Est, ainsi que les problèmes que l'institution a rencontrés dans son travail sur place en 1989.

Des enregistrements et des visites de suivi à des personnes détenues en relation avec les événements à Timor-Est ont eu lieu tout au long de l'année. Une série de visites complètes a été effectuée dans trois lieux de détention à Djakarta et à Dili. Au total, 148 détenus ont été vus, dont 99 nouvellement enregistrés. Six de ces prisonniers avaient été auparavant transférés dans des prisons à Djakarta, loin de leurs familles. Celles-ci ont pu leur rendre visite en janvier, le CICR ayant pris à sa charge le prix du voyage par avion. Par ailleurs, un ingénieur sanitaire a effectué une mission de quatre mois à Timor-Est dans le cadre du programme d'assainissement que le CICR avait lancé en 1989, en vue d'améliorer l'approvisionnement en eau et les conditions d'hygiène dans les villages isolés.

Le CICR a rapatrié 147 Timorais au Portugal; 28 d'entre eux étaient d'anciens fonctionnaires de l'administration portugaise, les 119 autres étant des cas sociaux ou de regroupement familial. Six personnes ont été transférées en Australie.

**MALAISIE** — Conformément à un accord négocié avec les autorités malaises en 1989, le CICR a entrepris une nouvelle série de visites à des personnes détenues en vertu de l'«Internal Security Act» (précédentes visites effectuées en 1988). Toutefois, ces visites ont dû être suspendues en mai car elles n'ont pu être effectuées conformément aux critères habituels du CICR, ni selon l'accord passé. Le CICR a précisé aux autorités malaises les modalités de ses visites aux détenus, afin de pouvoir reprendre ses activités liées à la détention dans le pays, mais aucun progrès n'avait été enregistré à fin 1990.

**FIDJI** — Le CICR a discuté de l'ouverture d'une délégation régionale à Suva (Fidji) et du lancement d'un programme de diffusion, respectivement avec des représentants du ministère des Affaires étrangères et de la Société nationale. A la fin de l'année, l'accord de siège préalable à l'ouverture de la délégation devait encore être signé par les autorités. La délégation régionale devrait couvrir l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les Fidji, Kiribati, Nauru, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Iles Salomon, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Samoa-Occidental, ainsi que des territoires, colonies et Etats autonomes du Pacifique.

**PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE** — En 1990, le délégué régional du CICR a entrepris, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, trois missions liées à la situation qui se détériorait rapidement à Bougainville. Le CICR a suivi l'évolution des événements, afin d'envisager une éventuelle intervention en fonction des besoins humanitaires. Le CICR a également visité des camps où se trouvaient des réfugiés d'Irian Jaya. Un programme de diffusion destiné aux forces armées et à d'autres publics a été mis au point en collaboration avec la Société nationale. A cet effet, une déléguée a séjourné, d'avril à août, à Port Moresby et a formé une collaboratrice de la Société nationale dans le domaine de la diffusion.

### ***HANOÏ: (Viet Nam, Laos)***

**VIET NAM** — Invité à Hanoï par la Croix-Rouge du Viet Nam, le président du CICR a eu des entretiens au ministère de l'Intérieur, au ministère des Affaires étrangères, avec le président du Conseil des ministres et le Premier ministre. Il a obtenu un accord de principe, selon lequel le CICR aurait accès à des détenus de sécurité et aux personnes détenues dans des camps de rééducation. Cette question, de même que le problème de diverses

demandedes de recherches de personnes disparues, ont été abordés à nouveau en cours d'année avec les ministères des Affaires étrangères et de l'Intérieur. A fin 1990, les visites n'avaient pas encore débuté.

Les activités se sont poursuivies à l'atelier du centre de rééducation de Hô Chi Minh-Ville, installé en décembre 1988, en collaboration avec le ministère responsable du Travail et des Invalides de guerre. La sélection et le transport des patients incombe à la Croix-Rouge du Viet Nam, tandis que le CICR est chargé de la gestion du centre, de la production des appareils orthopédiques et de l'équipement des patients. Du 31 août au 31 décembre 1990, l'atelier a produit 683 prothèses.

Les premiers cours de diffusion ont été donnés à l'intention de représentants de divers ministères, en collaboration avec la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et la Croix-Rouge du Viet Nam.

Le service de recherches et de courrier, faisant partie du réseau opérant en faveur des réfugiés de la mer vietnamiens dans cinq pays (Thaïlande, Malaisie, Indonésie, Hong Kong et les Philippines), a permis de distribuer 748 494 lettres. Quelque 8 500 demandes de recherches relatives à des réfugiés de la mer ont été traitées et 3 481 d'entre elles résolues en 1990.

**LAOS** — En 1990 le CICR a eu, à plusieurs reprises, des entretiens avec des représentants de la Société nationale et du gouvernement sur des sujets liés à la détention ou à l'Agence de Recherches.

**HONG KONG: Chine (Chine continentale et Taïwan), Hong Kong/Macao, Japon, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, Mongolie** (depuis septembre 1990).

**CHINE/TAÏWAN** — Le délégué régional de Hong Kong a effectué diverses missions en Chine continentale et à Taïwan.

En janvier, il s'est rendu sur la frontière sino-vietnamienne pour assister au rapatriement simultané de cinq prisonniers de guerre chinois (libérés par les autorités de Hanoï) et 17 prisonniers de guerre vietnamiens en mains chinoises. Le délégué régional s'est entretenu sans témoin avec ces derniers, avant leur rapatriement. A Beijing, il a rencontré ultérieurement des représentants des forces armées et de divers ministères, avec lesquels il a abordé la question du sort des prisonniers de guerre vietnamiens restants. Il a abordé avec la Croix-Rouge à Taipei la question du rapatriement de personnes de Chine continentale entrées clandestinement à Taïwan.

Les activités Agence ont porté principalement sur des familles séparées par les événements de 1949. Le CICR a reçu depuis 1988, de Chine continentale et de Taïwan, des dizaines de milliers de demandes de recherches qu'il a ensuite transmises à Beijing et à Taipei, conformément à son mandat d'intermédiaire neutre. En 1990, 4 337 demandes de recherches ont été ouvertes, provenant de Chine continentale et de Taïwan. En décembre 1990, la Croix-Rouge chinoise et la Croix-Rouge à Taipei ont repris des contacts directs, permettant ainsi de traiter la majorité des cas Agence sans l'intervention du CICR.

**HONG KONG** — La branche de Hong Kong de la Croix-Rouge britannique a continué à recevoir un soutien technique et financier du CICR pour ses activités en faveur des réfugiés de la mer vietnamiens, dans le cadre du Service de recherches et du courrier coordonné par l'Agence centrale de Recherches au siège du CICR à Genève.

**JAPON** — Le délégué régional a rencontré des représentants du ministère des Affaires étrangères, de l'Agence pour la Défense nationale et de la Croix-Rouge japonaise, au cours de missions effectuées en février, mai et décembre. Les entre-

tiens ont porté sur de nombreux sujets, dont la diffusion auprès des officiers supérieurs de l'Agence pour la Défense nationale, la ratification des Protocoles additionnels et le statut d'observateur du CICR auprès des Nations Unies.

**RÉPUBLIQUE DE CORÉE** — Le délégué régional a rencontré, en République de Corée, des interlocuteurs de la Société nationale et du ministère des Affaires étrangères. Il a eu avec eux des entretiens portant sur la diffusion, les visites aux détenus de sécurité et le dialogue Nord-Sud. Il a également fait une conférence sur le CICR au «Neutral Nations Super-

visory Commission» (Commission de surveillance des nations neutres).

**RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE** — Le délégué régional s'est rendu en mission à Pyongyang, où il a rencontré des représentants du ministère des Affaires étrangères et de la Société nationale. Il a organisé, avec un délégué chargé de la diffusion, venu de Genève, et en collaboration avec la Société nationale, un séminaire de diffusion pour 25 membres de la Croix-Rouge. C'était le premier séminaire de ce type en République populaire démocratique de Corée.

## **SECOURS DISTRIBUÉS PAR LE CICR EN 1990**

### ***ASIE ET PACIFIQUE***

| <b>Pays</b>                       | <b>Médical</b>   | <b>Secours</b>   |              | <b>Total</b><br>(Fr.s.) |
|-----------------------------------|------------------|------------------|--------------|-------------------------|
|                                   | (Fr.s.)          | (Fr.s.)          | (Tonnes)     |                         |
| Afghanistan .....                 | 1 713 445        | 531 831          | 320,5        | 2 245 276               |
| Cambodge .....                    | 1 420 085        | 59 194           | 20           | 1 479 279               |
| Indonésie .....                   | 3 071            | 16 570           | 8,5          | 19 641                  |
| Myanmar .....                     | 95 413           |                  |              | 95 413                  |
| Népal .....                       | 9 050            |                  |              | 9 050                   |
| Pakistan (conflit en Afghanistan) | 1 355 373        | 199 141          | 151          | 1 554 514               |
| Philippines .....                 | 203 042          | 268 804          | 307,9        | 471 846                 |
| Sri Lanka .....                   | 217 617          | 48 382           | 6,7          | 265 999                 |
| Thaïlande (conflit au Cambodge)   | 708 949          | 57 829           | 8            | 766 778                 |
| Viet Nam .....                    | 86 985           |                  |              | 86 985                  |
| <b>TOTAL .....</b>                | <b>5 813 030</b> | <b>1 181 751</b> | <b>822,6</b> | <b>6 994 781</b>        |